

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : lilyane-martin-cssmi-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/abc09439b33fd304e00c4c85>

Date d'obtention : 2025-11-21 15:59:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Elle est dans le bus d'uniformiser les intervention et de maximiser l'efficacité, dans l'objectif de maintenir le bien être et l'intégrité de l'élève victime.

Pour appliquer la procédure sexto, je dois suivre les étapes de la trousse.

Lors de cette intervention, je travail en collaboration avec la police et je peu parler de la situation à la psychoéducatrice de mon école, pour son avis sur la situation par rapport à un élève malveillant.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Grâce à la formation, mes prochaines interventions seront cohérente et bienveillante. Suite à la formation, je pourrais utiliser la trousse et me fier à l'aide mémoire, afin de m'assurer d'avoir bien suivi les étapes. Je pourrais m'assurer de faire ce qui correspond à mon mandat d'intervenante en milieu scolaire, sans brimer les interventions de la police. Je serais donc plus confiante d'intervenir dans une situation de sexto, grâce à un protocole claire à suivre.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Lorsque j'interviendrai dans une situation de sexto, je m'assurerais de prioriser la confidentialité de l'identité des élèves impliqués.